

CS 70015 61310 GOUFFERN EN AUGE

**2**: 02.33.67.99.39

PLAN DE GESTION LIEVRES et PERDRIX

**CAMPAGNE 2025/2026** 

IMPERATIVEMENT

pour le 15 Février 2025

A tous les nouveaux demandeurs de

## PLAN DE GESTION PETITS GIBIERS **CAMPAGNE 2025/2026**

Votre demande est à retourner, à la Fédération des Chasseurs de l'Orne impérativement pour le 15 Février 2025.

Pour pouvoir faire une demande de plan de gestion PETITS GIBIERS, il faut avoir un minimum de 80 hectares d'un seul tenant.

INFO Plan de Gestion PERDRIX, pour les cantons de Ceton et Bretoncelles, les demandeurs de plans de gestion perdrix grise doivent obligatoirement faire une demande de plan de gestion perdrix rouge.

Merci de bien vouloir remplir la case « nombre d'animaux demandés ». **RAPPEL** Mettre « zéro » dans cette case, si vous ne souhaitez pas d'attribution.

## Liste des documents à fournir

- Une copie couleur de la carte IGN au 1/25000° sur laquelle vous délimiterez avec exactitude votre territoire (disponible en librairie).
- Un relevé de propriété de votre territoire (En Mairie ou au Centre des Impôts) ou acte notarié.

Nota Pas de Plans Cadastraux, ni de plan PAC, ni de plan issu de GEOPORTAIL.

Si vous êtes locataire, un bail de chasse ou une cession de droit de chasse  $\triangleright$ du ou des propriétaires.

Nota En cas d'indivision, faire signer toutes les personnes nommées.

## TOUT DOSSIER NON RECU DANS LES DELAIS IMPARTIS OU INCOMPLET sera retourné sans être présenté à la Commission

Si vous avez repris un territoire qui a déjà fait l'objet d'un plan de gestion, merci de bien vouloir nous le signaler.

Une fois l'attribution notifiée, aucun bénéficiaire ne pourra refuser son plan de gestion et devra s'acquitter de l'ensemble des cotisations à la Fédération. Les montants seront fixés à l'Assemblée Générale. Celle-ci sera à régler lors du retrait des bracelets.